

Communiqué de presse

Mercredi 16 Octobre 2024

Concertation sur le PLUI, soyons à la hauteur !

Si la **modification n°5 (M5) du PLUiHD apporte des satisfactions** aux besoins des personnes habitant l'agglomération de Chambéry et les Bauges, **elle soulève également de lourdes inquiétudes que nous portons ici en invitant tout un chacun à y déposer sa contribution.**

Nous notons et soutenons les objectifs et efforts de nombreuses équipes communales pour :

- **contrôler l'urbanisation et, notamment, pour limiter l'artificialisation des sols**, pour **instaurer des continuités vertes** dans les tènements où cela est encore possible et pour garantir une certaine biodiversité au cœur d'une zone urbanisée.
- produire une analyse fine des constructions existantes afin de **rendre les projets de logement à venir plus économes, plus justes socialement et plus respectueux du vivant et de la végétalisation des sols**, comme à Barberaz.
- **coconstruire ces projets avec les personnes concernées sur place**, à travers des ateliers de réflexion comme à Chambéry-le-vieux,
- **améliorer les conditions d'habitat et de vie des gens du voyage**. Des échanges avec les personnes résidant dans le secteur pourraient améliorer leur acceptation.
- **promouvoir l'agriculture en ville ou dans les bourgs** et, notamment, le maraîchage de proximité, comme à Cognin, ou la production de semences paysannes, comme à Lescheraines.

Nous appelons cependant à une extrême vigilance quant au devenir des tènements pouvant accueillir de l'agriculture urbaine ou des zones de loisirs face à **certaines communes attentistes qui font coexister renaturation de mini-parcelles et projets urbains surdimensionnés**. Nous demandons que :

- les **zones en agriculture protégée, sur la rive gauche du Nant Pet'Chi à Saint-Alban-Leyse** (29 ha), conservent leur vocation actuelle alors que le SCOT prévoit d'y construire plus de 1000 logements.
- les **terres nourricières du Roc Noir à La Ravoire (5,5 ha) retrouvent leur classement agricole** par l'abandon du projet de passage en zone d'activités commerciales.
- le **projet d'extension (ZAC 3) de Technolac**, sur 21,5 ha de très bonnes terres agricoles et de zones humides (nappe phréatique affleurante et proximité du lac), **soit profondément révisé**.

Contact presse

Lancelot FORESTIER

Porte Parole Les Écologistes 73 - Savoie

lancelot.forestier73@gmail.com

06 26 03 68 76